



**SUD éducation Alsace**  
c/o Solidaires - Maison des Syndicats  
1 rue Sédillot - 67000 Strasbourg  
03 67 15 28 80 ou 07 62 12 25 28  
sudeducalsace@orange.fr - <http://sudeducalsace.info/>

## **Stage de formation syndicale : laïcité**

C'est d'actualité : la Ministre en parle, les enseignants sont sollicités pour des actions autour de la laïcité, des formations et conférences sont organisées pour diffuser la bonne parole du ministère... et nous, que pouvons-nous en penser et en dire ? Surtout en Alsace-Moselle...

# La laïcité, qu'est ce que c'est ?

Formation syndicale animée par  
Esther BAUER et Françoise UTARD-OLIVIER

jeudi 16 avril 2015

de 9 heures à 16 heures

à l'Université de Strasbourg - Institut Le Bel - salle 107H

Matin : la laïcité, qu'est ce que c'est ? les textes fondateurs, le contexte historique et application de la loi de 1905, les principes, le cas particulier d'Alsace Moselle (le concordat et les lois organiques) les écoles confessionnelles privées et les lois qui les ont instituées, le régime scolaire d'exception (la loi Falloux, comment elle s'applique en Alsace), l'Université, et les facs de théologie...

Après midi : la laïcité et l'école, questions que cela pose en Alsace, comment y remédier ? cas concrets : charte de la laïcité, régime des établissements privés sous contrats, la situation nouvelle depuis le 7 janvier, les annonces de NVB, l'enseignement de la morale, qu'en penser ?

## Comment s'inscrire ?

Si vous ne travaillez pas ces jours-là vous n'avez rien à faire (sauf nous prévenir de votre participation)... sinon, pour bénéficier d'un congé d'une ou deux journées pour formation syndicale, vous devez adresser une demande écrite :

- au chef d'établissement dans le secondaire,
- au président d'université dans le supérieur,
- à l'inspecteur d'académie dans le primaire,
- au président du conseil général ou régional pour les TOS en collège ou lycée,.

Toujours sous couvert (en faisant passer par) le chef direct (chef d'établissement, IEN, gestionnaire...)

Selon le modèle suivant (à recopier), **au moins un mois avant la date du stage** (nous contacter si vous avez laissé passer le délai et que vous souhaitez participer).

Modèle de demande :

à ....., le .....

M. le Recteur/Mme l'Inspecteur d'Académie/président de l'Université/ le président du CG...  
s/c du chef d'établissement /directeur

NOM Prénom

Statut (Professeur certifié, professeur des écoles etc...)

Établissement et commune de l'établissement

Je soussigné, **NOM Prénom, statut (Professeur certifié, professeur des écoles etc...), établissement et commune de l'établissement**, demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation « **Laïcité** », qui se déroulera le jeudi 16 avril 2015 à l'Université de Strasbourg Strasbourg (67). Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (144 Bd de la Villette 75019 PARIS).

Signature

*NB : en application des dispositions réglementaires, une attestation de participation est remise aux stagiaires pour transmission à la hiérarchie. La formation syndicale est accordée de droit. Elle peut être refusée (par nécessité de service justifiée) mais si c'est le cas, le refus doit être notifié par écrit au moins 15 jour avant le début du stage et la commission paritaire doit être informée de ce refus*

Et pensez à nous informer de votre participation par mail à [sudeducalsace@no-log.org](mailto:sudeducalsace@no-log.org) !